

Pourquoi on se suicide chez France Télécom ? Posez vos questions dans l'émission "Ça vous regarde"
LEMONDE.FR : Article publié le 21.09.09

La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale et Le Monde.fr vous proposent de participer en direct à l'émission "Ça vous regarde", présentée par Arnaud Ardoin, du lundi au jeudi de 20 heures à 20 h 45 en direct sur le canal 13 de la TNT.

Invités : **Arnaud Robinet**, député UMP de la Marne ; **Jean-Marie Le Guen**, député PS de Paris ; **Bénédicte Haubold**, fondatrice d'Artelie Conseil ; **Marie Pezé**, docteur en psychologie.

Vingt-trois cas de suicides ont été recensés chez France Télécom depuis un an et demi. Des gestes désespérés sur le lieu même de travail des salariés. Le 15 septembre, le ministre du travail, Xavier Darcos, recevait Didier Lombard, PDG de France Télécom. Ce dernier a annoncé un certain nombre de mesures afin d'enrayer "*la spirale terrible*".

Le suicide en entreprise est rarement reconnu comme un accident du travail. Seule une enquête de la Sécurité sociale peut le déterminer, et bien souvent, les familles doivent apporter la preuve qu'un tel geste a bien été provoqué par les conditions de travail. Au total, sur toute l'année 2008, 49 suicides ont été déclarés comme ayant une cause professionnelle, et 21 au cours du premier semestre 2009.

Les psychologues dénoncent dans le stress et la violence au travail un phénomène grandissant qui frappe toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les types d'entreprises. Les professions dites "intellectuelles supérieures" et "intermédiaires" sont cependant les plus touchées. Les invités de "Ca vous regarde" analysent ce soir les origines de cette situation inquiétante et nous livrent leurs solutions.